

Bonnes pratiques à Saint-Héand

L'info environnementale en bref

LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Qu'est-ce que la chenille processionnaire du pin ?

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*, dont la femelle pond essentiellement ses oeufs dans les pins, voire dans les cèdres. Les chenilles créent des premiers nids légers qui peuvent passer inaperçus. Une touffe d'aiguilles qui jaunit en est la principale manifestation. Au printemps, les chenilles en procession quittent l'arbre pour aller s'enfouir dans le sol à quelques centimètres sous terre.

Les processionnaires du pin sont brunes avec des taches orangées. Recouvertes de poils, leur pouvoir urticant provient d'une fine poussière qui se détache de plaques situées sur le dos et la partie postérieure de la chenille.



Des risques pour la santé de l'homme et des animaux

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par l'humain (tonte de la pelouse, destruction d'une procession...) peuvent directement ou indirectement provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.

Dès le premier contact, des démangeaisons vives et douloureuses se font sentir. Ces irritations sont parfois accompagnées d'atteintes oculaires ou pulmonaires, voire de réactions allergiques plus graves. Des contacts répétés engendrent des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact. Les enfants, les personnes allergiques ou âgées y sont particulièrement vulnérables.

Les poils sont très présents dans les nids définitifs et peuvent rester urticants pendant plusieurs années s'ils sont préservés de l'humidité.

Dans le cas des animaux, si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles vivantes, mortes ou bien des restants de nids avec leur museau, ils peuvent souffrir de divers symptômes qui peuvent se traduire par une bave abondante, une langue gonflée voire nécrosée en l'absence de soins. Il est indispensable d'aller voir un vétérinaire le plus rapidement possible.



Comment lutter contre la chenille processionnaire ?

Les actions de lutte à mettre en oeuvre sont liées au cycle de l'insecte qui peut varier selon les régions et les conditions climatiques. La municipalité de Saint-Héand mobilise ses agents des services techniques : ceux-ci s'organisent pour lutter efficacement contre ces insectes ayant élu domicile dans les arbres communaux.

La lutte contre ces chenilles relève à la fois de la responsabilité de la commune et de celle de tous les propriétaires privés d'arbres touchés. Il convient donc que chaque propriétaire agisse chez lui à son niveau.

Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, les arbres peuvent être ré-infestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Les papillons peuvent voler dans un rayon de 25 km et les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années. Ces traitements annuels doivent donc être maintenus tant que des nids existent dans notre région.



Quelle que soit la méthode envisagée, ne prenez pas de risques inutiles.

Consultez les professionnels qui sauront vous proposer la solution la mieux adaptée à votre situation. Ils possèdent les équipements pour se protéger lors de la lutte mécanique et/ou pulvériser l'insecticide sur de grandes hauteurs. Vous pouvez retrouver les coordonnées de ces professionnels dans le guide des commerçants / artisans / services édité par la commune (disponible en mairie).



MESURES ÉCOLOGIQUES PRÉVENTIVES	TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE BIOLOGIQUE	LUTTE MÉCANIQUE	PIÉGAGE PAR CONFUSION SEXUELLE	LUTTE BIOLOGIQUE : ÉCO PIÈGE
<p>Améliorer la biodiversité des peuplements (feuillus) afin de freiner la propagation de l'insecte et de favoriser le cortège parasitaire.</p> <p>Favoriser l'implantation des prédateurs (coucou, mésange) et parasites : nichoirs à mésanges, etc.</p> <p>À savoir : le principal prédateur des chenilles processionnaires est le grand calosome, insecte coléoptère vivant sur le sol. Plusieurs espèces de guêpes ainsi qu'un champignon, le cordiceps, peuvent également les parasiter.</p>	<p>Appliquer un traitement avec un insecticide biologique à base de <i>Bacillus thuringiensis</i>, bactérie aux propriétés entomopathogènes.</p> <p>Agit par ingestion, spécifique des larves de lépidoptères.</p> <p>Respectueux de l'homme et des animaux, préserve la faune utile.</p> <p>Traitement à la dose de 40 à 50 milliards UBI/ha en automne, de septembre à novembre.</p>	<p>Couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids.</p> <p>En cas d'attaque ponctuelle, sur des arbres facilement accessibles. Se protéger contre les risques d'urtication (combinaison, masque, lunettes, gants).</p> <p>Traitement à effectuer de novembre à avril.</p> <p>À savoir : l'eau de Javel désolidarise les larves dans un 1er temps, avant de les tuer sur le long terme (peut se révéler inefficace à court terme).</p>	<p>Utiliser une phéromone de synthèse comme leurre : pièges à phéromones pour capturer les papillons mâles de la processionnaire, empêchant ainsi toute reproduction.</p> <p>Traitement à effectuer de juin à septembre.</p>	<p>Installation contre le tronc de l'arbre infesté, hors de portée des enfants et des animaux. Il est constitué d'une collerette permettant de recueillir les chenilles et d'un sac rempli de terre ou de compost dans lequel sont piégés les insectes.</p> <p>Se protéger soigneusement contre les risques d'urtication.</p> <p>Traitement à effectuer de fin janvier à mai.</p> <p>Se renseigner en mairie pour savoir où acheter ce type de sac.</p>

OPÉRATION DÉSHÉBAGE

Objectif zéro pesticide, l'affaire de tous : de la nature en ville I

La commune s'est engagée en signant, en décembre 2013, la charte "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages".

Mais ne plus utiliser de produits phytosanitaires, c'est tout un programme et un travail de longue haleine ; il est donc impossible de tout arrêter du jour au lendemain.

Encore cette année et à partir du 15 juin, les agents des espaces verts feront une campagne de désherbage en utilisant des herbicides sur les voiries des différents lotissements qui composent notre commune.

Cependant, vous pouvez nous **aider à éviter** l'utilisation de ces produits toxiques en désherbant vous-même manuellement ou mécaniquement les trottoirs situés le long de vos propriétés.

Donc, si vous désirez faire un geste pour votre santé et votre environnement, **agissez et ce avant le 15 juin** pour que les agents ne vaporisent aucune substance aux abords de vos maisons (**merci de vous faire connaître en mairie afin que nous puissions relayer l'information aux services techniques - 04 77 30 41 23**).

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)

À vos agendas : retenez le vendredi 18 mars 2016

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) vous invitent à une **soirée conviviale le vendredi 18 mars 2016 à 20h30 salle Bouthieu - entrée libre et gratuite**.

Envie de découvrir les richesses naturelles présentes à Saint-Héand ?

Il est possible, pour les bonnes volontés, de participer de façon simple et ludique à la réalisation de cet ABC, que vous soyez naturaliste ou débutant, grand ou petit, ou simplement curieux.

